COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET 33 Place des Promenades

79600 AIRVAULT



N° D2024-062

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 16 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre le seize du mois de septembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes d'Availles-Thouarsais, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

Date de la convocation: 10 septembre 2024

19 présents + 5 pouvoirs (24 votes sur 28) : Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ <u>Commune d'Airvault</u>: Olivier FOUILLET, Dominique GUILBOT, Maryse CHARRIER, Sylvie NOBLET-HORTET, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER, Mattieu MANCEAU
- √Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD
- √Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- √Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- √Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- √Commune de Le Chillou:/
- √Commune de Louin : Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ <u>Commune de Saint-Loup-Lamairé</u> : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU

5 pouvoirs:

- √ Viviane CHABAUTY a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
- ✓ Frédérique DAMBRINE adonné pouvoir à Mattieu MANCEAU
- ✓ Sébastien FAURE a donné pouvoir à Lucette ROCHER
- ✓ Jacky JOZEAU a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT

Excusés: Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Sébastien FAURE, Jacky JOZEAU, Maryse BARIGAULT, Fabrice DURAND, Huguette ROUSSEAU, Françoise RICHARD et Mathias DIXNEUF

Jean-Louis RIDOUARD a été élu secrétaire de séance

FINANCES Vente de parcelle aux ateliers techniques de Saint-Loup-Lamairé

=-=-=-=-=-=-=-=-=

La Commune de Saint-Loup-Lamairé a sollicité la CCAVT pour savoir si elle pouvait acquérir une partie du terrain située à l'arrière des ateliers techniques de la CCAVT (environ 3000m²) en vue de l'aménagement d'un lotissement.



Parcelle cédée à la Mairie de Saint-Loup-Lamairé Section AO N°56p, superficie : environ 3 000m²

Parcelle ateliers communautaires Section AO N°56, superficie : environ 5 966m²

- Vu les articles L3211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques ;
- Considérant la demande de la Commune de Saint-Loup-Lamairé d'acquérir un fond de la parcelle intercommunale située 14 rue de bel air à Saint-Loup-Lamairé pour un projet de lotissement communal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'accepter le projet et de proposer de céder à la Commune de Saint-Loup-Lamairé environ 3000m² situés au fond des ateliers intercommunaux de la parcelle section AO N°56p dans les conditions suivantes :
 - o Tarif de 3,50€ HT/m²,
 - o Avec prise en charge par la Commune des frais de bornage et acte notarié
 - o avec participation partagée de la modification de clôture permettant d'éviter les vis-à-vis
- ▶ d'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Fait et délibéré, à Airvault, le 17 septembre 2024 Et ont signé Le Président et Le Secrétaire

Le Secrétaire de séance, Jean-Louis RIDOUARD, Le Président, Olivier FOUILLET,

AR-Préfecture

079-200041416-20240919-21-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-09-2024 Publication le : 19-09-2024 Pour copie conforme, Le Président, Olivier FOUILLET COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET 33 Place des Profuenades 79600 AIRVAULT Tel 05 48 64 93 48